

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

**COMMUNE
DE FLOIRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC**

Séance du 6 avril 2021

Objet

**Subventions
Politique de la
Ville 2021.
Autorisation de
signature.
Versement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 mars 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET –
Mme PROUHET – M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. ASFOR –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. MEHERZI à M. BOURIGAULT - Mme SOLA à Mme CHEVAUCHERIE
M. SINSOU à M. CALT**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Floirac possède deux zones prioritaires dans le cadre de la Politique de la Ville, comme défini par la loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

La Politique de la Ville est menée par l'Etat en partenariat avec les collectivités locales et est mise en œuvre au moyen du Contrat de Ville. Le Contrat de Ville trouve sa traduction concrète, au niveau de la métropole de Bordeaux, dans la convention cadre du contrat de ville métropolitain bordelaise.

L'approche se veut globale, associant les dimensions urbaines, économique et sociale. Ainsi, les domaines d'intervention s'étendent de l'emploi à l'habitat, en passant par la santé, la citoyenneté, l'éducation mais aussi la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes par exemple.

La convention métropolitaine se décline à Floirac à travers la convention territoriale de la ville de Floirac. Elle repose sur des objectifs opérationnels et sur des actions ciblées et prioritaires, portées tant par des partenaires institutionnels que par des acteurs du tissu associatif.

Afin de permettre aux associations œuvrant aux côtés des habitants des quartiers prioritaires de maintenir leurs activités, dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons, Monsieur le Maire souhaite que les subventions prévues pour les associations mentionnées dans le tableau ci-dessous puissent être allouées.

En effet, leur implication auprès des habitants des quartiers prioritaires est essentielle et doit pouvoir perdurer en dépit des difficultés sociétales actuelles.

Les actions et les projets de ces différentes associations s'inscrivent dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville et sont en adéquation avec les objectifs opérationnels de la convention territoriale de la Ville de Floirac.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Interventions dans le champ de l'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires,
- Actions en faveur de l'égalité, contre les violences conjugales et le sexisme
- Mise en place d'un dispositif de prévention psychique précoce en matière de périnatalité,
- Permanences d'aide aux victimes
- Accompagnement des habitants des quartiers prioritaires à organiser des groupements d'achats sur des produits frais à des prix accessibles
- Participation à la dynamique de la vie locale à travers des projets artistiques sur le territoire auprès des habitants
- Renforcement du lien social, les communications, les liens et les solidarités avec des finalités d'informations, d'éducation et de promotion des cultures

Comme chaque année, chaque association devra produire et transmettre un bilan qualitatif et quantitatif.

Associations	Intitulé de L'action	Participation du service Politique de la Ville
AIM	L'accès à l'emploi et lutte contre les discriminations	2 000.00 €
AIM	En route pour travailler	1 000.00 €
ALIFS	Les pratiques artistiques au service de la citoyenneté 2021	2 800.00€
CIDFF	Favoriser la création d'entreprise par les femmes sur les quartiers politique de la ville	2 000.00 €
CIDFF	Favoriser l'égalité femme/homme en développant l'accès aux droits et l'insertion professionnelle	2 000.00 €
CLAP SUD-OUEST	Plateforme d'accueil/Evaluations linguistique	1 500.00 €
CLAP SUD-OUEST	Soutien à l'informatique lié à l'emploi (SILE)	1 000.00 €
Club Interentreprises Cenon	Le levier d'Archimède – Agir pour l'inclusion sociale et réduire les inégalités d'accès	1 000.00 €
COCKTAIL C	Sensibilisation aux harcèlements et prévention	1 000.00 €
DROP DE BETON	CV Rugby Citoyen	500.00 €
ESPACE TEXTILE	En découdre avec l'emploi	500.00 €
HAUTS DE RADIO	L'Echo des Conseils Citoyens	250.00 €
HAUTS DE RADIO	Aller vers avec les valeurs	150.00 €
HAUTS DE RADIO	Ondes d'avenir	250.00 €
HAUTS DE RADIO	Echo des habitants	1 000.00 €
INSUP	Art d'Agir PROCCREA	500.00 €
LA CRAVATE SOLIDAIRE	Accompagnement individualisé, retour à l'emploi	990.00 €
LES BALADES ALTERNATIVES	L'alternative urbaine	1 600.00 €
LES COMPAGNONS BATISSEURS	Auto-réhabilitation accompagnée	750.00 €
LESCAN	Métropole, le voyage numérique	1 000.00 €
LYLY BOOP	Enseignement d'une discipline sportive et de loisirs / Danse itinérante	500.00 €
PLIE des Hauts de Garonne	Participation de la Commune	19 954.47 €
PRADO	Permanences service d'aide aux victimes	5 330.00 €
PROXISANTE	C'est nous le boss !!	1 000.00 €
Atelier REMUMENAGE	Accompagnement d'un changement de lieu pour les personnes fragilisées	500.00 €
REVE	Médiation et prévention contre le harcèlement	2 000.00 €
SPORT EMPLOI	Sport Up & Mobi Sport	2 000.00 €

VOIX PUBLIQUES	Etre éloquent.e	1 200.00 €
VRAC	Regroupement d'achat	1 000.00 €
VRAC	PEPITES	1 500.00 €
VRAC	Promouvoir une alimentation saine	1 000.00 €
WIMOOV	Un vélo pour tous	750.00 €
		58 524.47€

D'autres services municipaux viennent co-financer les actions des associations nommées ci-dessus :

Le **C**entre **C**ommunal d'**A**ctions **S**ociales de la Ville participe au dispositif du Contrat de Ville pour les associations suivantes :

Les Compagnons bâtisseurs : **750.00 €**

WIMOOV : **750.00 €**

Atelier Remuménages : **500.00 €**

La Direction de l'Action Culturelle, le service Jeunesse, le Service Médiation, la Direction Générale participent au dispositif du Contrat de Ville pour l'association ALIFS à hauteur de 1 000 € chacun, et le service Education à hauteur de 2 000 € soit un total de **6 000.00 €**

La Direction de l'Action Culturelle participe au dispositif du Contrat de Ville pour l'association Collectif TOC TOC à hauteur de **5 000.00 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la loi de programmation pour ville et la cohésion urbaine du 20 février 2014 ;

Vu la convention cadre du Contrat de Ville métropolitain ;

Vu la Convention territoriale de la Ville de Floirac ;

Vu l'avis de la commission Sport Jeunesse Citoyenneté Politique de la Ville, Médiation, Insertion et Emploi, Solidarités Internationales, Numérique en date du 24 mars 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec les associations intervenant dans le cadre de la Politique de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention à ces associations pour l'année 2021.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021 au chapitre 65, à l'article 6574-fonction 824.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 32
Contre : 1 (M. LEDOUX)
Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 7 avril 2021



Le Maire,